L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 FEVRIER 1865. | Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 FEVRIER.

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la première page, les nouvelles et annonces du jour.

A la deuxième: —L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif et par les encanteurs, annonces de banques et de compagnies d'assurance, les spectacles, bals, et les départs de bateaux et de navires et autres.

A la troisième page—Matière à lire, annonces de compagnies d'assurances et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces.

Par le Shérif — à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec bâtisses, rue Dumaine, entre Tonti et Miro. — Et sur la batture, en face de la rue Richard, un lot d'articles d'arrimage, &c.

Par B. Turpin — rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, du charbon de Pittsburg—Et au No. 17 de la rue Vieille Levée, entre Canal et Douane, étagères, comptoir, balances, coffre-fort, bureau, meubles de bureau &c.

Par S. Guinault — sur le chemin de Gentilly et l'Avenue du Camp Marigny, une vacherie.

Par D. E. Morphy—rue Bienville, entre Remparts et Bourgogne, 250 sacs de sel—Sur la Levée, en face de la rue Commune, farine un peu moisie.

Par J. P. Boisseau — au poteau 25, 2e district, en face du marché aux legumes, [illegible].

Par G. Leaumont — dans sa salle d'encan, marchandises sèches, habillements et coutellerie &c.

Par Hoffman & Marks — dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No. 36, marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers &c.

Par Hays & Co — au No 158 de la rue Gravier, toile d'emballage, mousse, eau-de-vie, whiskey, cordes à coton, sirop &c.

Nouvelles de Matamoros.

Les correspondants des journaux américains, écrivant de Matamoros, ont déjà signalé les bons rapports qui existent entre les autorités impériales, sur la rive mexicaine du Rio Grande, et les autorités confédérées, sur la rive texienne.—Les extraits suivants de lettres qui viennent d'être reçues de Matamoros, et qui nous ont été obligeamment communiquées, semblent confirmer l'assertion des correspondants de la presse de New York et de la Nlle Orléans.

Matamoros, 30 janvier 1865.

Depuis l'occupation de cette ville par les troupes impériales il s'y passe des choses vraiment extraordinaires et qui ont beaucoup de signification. Jusqu'à présent les autorités mexicaines et confédérées vivaient en bonne intelligence mais se bornaient à de simples échanges de politesse. Aussi le général Mejia [Mexicain] traversait le fleuve en bourgeois et allait dîner chez le général Slaughter (Confédéré) qui commande à Brownsville, et vice versa. Mais voilà qu'hier, dimanche, Mejia et son état major, tous en grand uniforme, traversent à Brownsville, où le général Slaughter, qui les attendait avec toutes ses troupes, sous les armes, les salue de vingt un coups de canon. Après le dîner et les échanges de politesse, on hisse le drapeau confédéré sur la place, le général mexicain et son état major ôtent leurs képis et le saluent, et dans un discours que fait le premier il dit que la Confédération ne tardera pas à être reconnue. Il finit en invitant les Confédérés à un grand banquet à Matamoros, et promet qu'il saluera aussi leur drapeau de vingt un coups de canon.

Ce que je vous dis là, tout le monde ici le sait, et cela fait le sujet de toutes les conversations. Ce qui donne de l'importance à ces paroles, c'est que le général Mejia vient d'être nommé commandant en chef de toutes les armées du Mexique et est conséquemment le premier personnage après l'Empereur. On pense que pour qu'il ait parlé ainsi en public il faut qu'il se sente appuyé, car il ne prendrait pas une telle responsabilité. Enfin, attendons-nous à ce banquet.

Il s'est passé aussi chez le consul américain bien d'autres choses qu'il serait trop long de vous raconter ici, et qu'à l'heure où j'écris vous devez savoir.

Matamoros, 10 février 1865.

Je ne sais ce qui se trame ici depuis quelque temps, après les incidents que je vous ai racontés dans ma précédente lettre, une nouvelle bombe a éclaté hier, et la nouvelle que je vais vous apprendre causera sans doute une grande sensation aux Etats-Unis. Le consul américain a reçu ses passeports et son drapeau qui flottait en l'honneur de la prise de Mobile a été abaissé et le consulat fermé.

Les rumeurs de paix ont créé une certaine panique dans le commerce de la bonne ville de Matamoros, tout le monde est sur le qui vive, personne n'ose rien entreprendre. L'immigration continue, et l'on nous dit que de la Nouvelle Orléans seulement il est arrivé plus de trois cents passagers à la Boca la semaine dernière.

Nouvelles de Mobile.

Nous avons reçu de Mobile une liasse de journaux parmi lesquels se trouvent le *Register and Advertiser*, la *Tribune*, le *News*, le *Telegraph* et le *Army Argus*, jusqu'au 14 du courant inclusivement.

Nous n'y avons trouvé aucunes nouvelles de la guerre, qui n'aient été devancées par nos dates de l'Ouest, ou d'autres sources.

Les dernières dates reçues par ces journaux de Mobile sont du 10 de Richmond et du 12 d'Augusta.

Voici du reste ce que nous y avons lu de plus nouveau.

Coton à Mobile

Préparatifs pour le détruire en cas de nécessité

(*Advertiser*)

On a grandement exagéré la quantité de coton qui se trouve ici. On l'a portée jusqu'à 120,000 balles. Le fait est que nous n'en avons pas la sixième partie seulement. On sait positivement où chaque parcelle se trouve, et les autorités militaires ont donné les ordres les plus stricts pour brûler le coton s'il risquait de tomber entre les mains des Yankees.

Tous les petits lots qui ont été subrepticement cachés par des particuliers sont connus aussi, et nous pouvons dire à ces personnes prévoyantes que, le cas échéant, c'est à leur coton que le remède du feu sera appliqué en premier lieu et de préférence.

La question de paix.

[*Evening Telegraph*].

Une assemblée des citoyens de Mobile doit avoir lieu demain soir à Temperance Hall, dans le but de considérer s'il est bon d'accepter les conditions de paix offertes par Abraham Lincoln, ainsi qu'elles sont données dans le rapport du président Davis, que nous avons publié hier. Nous croyons qu'il y aura un meeting semblable dans chaque ville, chaque bourg et chaque hameau. Peut-être en ce moment se disposent-ils tous, comme nous le faisons, à discuter la question de savoir si nous aurons une patrie ou si nous serons les esclaves des Yankees. Nous avons assez de foi pour croire dans le patriotisme du pays, et pour croire aussi qu'en ce moment il est tout à l'indignation qu'a dû exciter partout l'ultimatum du gouvernement de Washington.

Notre meeting de Mobile attirera un vaste concours de monde, beaucoup plus de monde certainement qu'il ne pourra en entrer dans la salle.

Plusieurs bateaux à vapeur font le service sur l'Alabama entre Mobile et Montgomery, apportant de ce dernier point divers produits, de la farine, du maïs, du foin, des patates, du charbon &c.

Nouvelles par la voie de Jackson, Mississippi

Nous avons trouvé aussi dans la même liasse un extra du *Mississippian* du 11, d'où nous avons extrait ce qui suit:

Levée de troupes nègres.

Richmond, 10 février—La Chambre a adopté une résolution pour s'ajourner *sine die* le 28 et a donné son concours à la résolution du Sénat pour remercier Lancaster, le propriétaire du yacht *Deerhound*.

M. Barksdale a présenté un bill pour l'emploi de troupes nègres. Il n'y a eu que 2 voix contre. 53 voix se sont prononcées pour la prise en considération du bill qui a été référé à un comité.

Au Sénat, la résolution de la Chambre pour l'ajournement a été rejetée par 10 voix. Pendant le débat Wigfall et Maxwell ont exprimé vivement leur opposition au bill pour la levée de troupes nègres, et subséquemment Oldham a présenté un bill qui pourvoit à la levée de 200,000 nègres.

Le bill est référé au comité sur les affaires militaires.

Le *Mississippian* publie l'ordre du général Forrest qui désigne comme étant dans son département le district du Mississippi, l'Est-Louisiane et l'Ouest-Tennessee.

Une lettre datée d'Est-Louisiane dénonce sévèrement la démoralisation exercée par le coton et les greenbacks parmi les militaires et les officiers civils. L'écrivain dit:

Tout est tranquille dans l'Est-Louisiane, en dehors des lignes yankees, si nous mettons à part l'exploitation produite par le commerce de coton avec les Yankees. Telle est la grande affaire ici, et tous ceux qui ont du coton ou qui peuvent s'en procurer par quelque moyen, sont engagés dans la spéculation. Des officiers militaires sont aussi livrés à cette *manie* dans sa forme la plus grave. Pendant que les uns avec leurs hommes, prélèvent des droits sur l'article en transit, les autres accordent des permis de transport, moyennant de fortes récompenses.

J'ai une bonne autorité pour dire que dans un cas, un haut officier a reçu $3,000 en greenbacks pour laisser passer 200 balles de coton. Les greenbacks sont la seule monnaie courante de cette région et on ne peut rien acheter sans cela. L'argent confédéré et les billets d'Etat de la Louisiane ne valent rien parmi les loyaux patriotes confédérés dans ce canton.

Sous de telles circonstances, vous pouvez juger du caractère des opérations militaires dans cette section du pays. Oh, que n'avons-nous un homme doué d'assez d'énergie et de courage, pour combattre ces fléaux avec une main de fer et les écraser d'un seul coup!

Un homme pareil pourrait envoyer à l'armée de la Virginie une brigade entière en peu de temps, et il pourrait faire tout un régiment avec les officiers de fantaisie qui paradent nonchalamment dans ce Botany Bay militaire.

La situation dans l'Est.

Nous remarquons le passage suivant dans une correspondance adressée de Washington au *Cincinnati Commercial* sous la date du 10 février:

Votre correspondant, au commencement de novembre dernier, s'aventura à prédire que l'objet des grandes opérations qui se faisaient alors, était de transférer la guerre dans les Etats de l'Atlantique, qu'en suivant ce plan, de nombreux corps de troupes seraient rappelés de leur service dans le Sud Ouest et que ces troupes seraient concentrées pour livrer une action décisive près de la capitale rebelle.

Ces mouvements sont en voie d'exécution maintenant et ce résultat ne peut manquer d'être aperçu. Un coup d'œil sur la côte du littoral, avec la connaissance de la force des trois armées qui se rapprochent de Richmond doit inspirer à tout patriote l'espoir que le but que désire si ardemment tout le monde est près d'être atteint. On exprime la crainte que le général Lee en évacuant précipitamment la capitale rebelle écrase le général Sherman par une rapide concentration de troupes. Mais en mettant de côté l'impossibilité d'exécuter ce mouvement en présence des armées du général Grant, il est très douteux que le général Lee ait une force suffisante pour battre l'armée du général Sherman.

La grande armée du Mississipi est plus nombreuse qu'on ne le suppose, et tous ceux qui connaissent le bon état où elle se trouve et l'habileté de l'homme remarquable qui la conduit, répugnent à croire qu'elle puisse être battue, même par l'armée de Lee.

Au contraire, c'est l'opinion des hommes les mieux informés que, le cas échéant, le général Sherman sera tout à fait disposé à accepter la bataille et à décider de la fortune. Mais on verra bientôt qu'une pareille nécessité ne peut survenir. Des développements qui seront bien incessamment prouveront que notre lieutenant général est parfaitement gardé contre une semblable éventualité. Ses dispositions ont été faites de manière à démontrer que si son armée est divisée en trois colonnes, chacune d'elles n'en fait qu'une néanmoins en ce qui concerne leur [illegible] de concentration et le but qu'elles ont à atteindre.

Les mouvements actuels aux environs de Petersburg sont opérés indubitablement dans l'intention d'empêcher toute marche de troupes rebelles vers le Sud. Le général Lee, maintenant qu'il est généralissime, peut vouloir essayer une concentration contre Sherman. Les indices sont pour le moment que les opérations de Farmville commenceront beaucoup plus tôt que d'habitude, de fait, on peut dire qu'elles ont déjà commencé.

Les planteurs du Mississippi—Ayant beaucoup souffert des déprédations des guérillas jusqu'à présent, les planteurs du Mississippi, dit le *Journal* de Boston, ont organisé une association dans le voisinage de Vicksburg, et ont été autorisés à lever une force militaire suffisante pour protéger les plantations contre les courses des guérillas. Cette association armée a loué 250,000 acres de terre. Elle établira des blockhaus et construira une ligne défensive sur ses derrières. Elle compte sur une récolte de coton de 20 millions de piastres.

LEGISLATURE.

23 février

Le Sénat n'étant pas en nombre n'a pas siégé.

A la Chambre, il n'y a pas eu de rapports de comités.

M. Foley donne avis qu'il présentera un bill pour autoriser J. A. Noelly à tenir un bac, avec privilège, entre De Soto et Vicksburg.

M. Boucel donne avis qu'il présentera un bill pour taxer les étrangers se livrant au commerce ou ayant une occupation dans cet Etat.

M. Baum donne avis qu'il présentera un bill d'allocation pour couvrir les dépenses de l'Etat pendant l'année 1865.

L'acte pour effacer les mots esclave ou esclaves, de l'article 617 du code de procédure, passe à la première lecture.

Le bill pour priver toute personne qui occupe maintenant une place dans la Confédération, et qui ne profite pas de l'amnistie dans un certain délai, du droit d'occuper un emploi officiel dans cet Etat, est adopté à la seconde lecture.

M. Harnan propose de suspendre le règlement et de passer à la troisième lecture—Refusé.

Le bill de M. Chamberlain, relatif au témoignage des témoins intéressés dans des affaires civiles, est adopté à la seconde lecture, après un très long débat entre M. P. Harnan et Lay[illegible].

M. Chamberlain, avant qu'une motion de rejet ait été faite, a déclaré que M. Rufus Waples avait rédigé le bill.

M. Paynot explique qu'il a voté pour l'adoption du bill parce qu'il regardait fortement les émoluments des avocats.

Le bill pour amender l'article du code civil relatif au divorce est discuté et amendé à la seconde lecture. L'adoption finale est renvoyée à la troisième lecture.

La Chambre, n'étant plus en nombre, s'ajourne.

CONCERT SACRÉ—Le grand concert sacré qui devait avoir lieu hier soir, à l'église Ste Anne, rue St Philippe, sous la direction de M. G. Curto, a été remis, à cause du mauvais temps, à demain, samedi. Le produit du concert est destiné à l'achat d'un orgue. M. Curto sera secondé par des artistes et des amateurs de talent. On commencera à 7 heures du soir.

LA MODE DES COIFFURES—On écrit de Paris au *Phare de la Loire*:

"Je vous racontais hier que les dames du faubourg Saint Germain ont renoncé à la crinoline; et je ne vous ai pas caché que j'approuvais cette mesure, par exemple, je n'en saurais dire autant de la mode qui semble prévaloir pour la coiffure. Nos dames renoncent à porter leurs cheveux à la grecque, c'est à dire tombant sur le cou, elles reviennent, je n'ose le dire, à ces affreux chignons huchés sur le sommet de la tête, qui étaient en honneur sous le premier empire. C'est laid, c'est horrible, mais c'est la loi.

Nous ne pensons point comme le chroniqueur du journal de Nantes. La mode des chignons-empire est charmante: tout dépend du col et des épaules que laissent voir les cheveux relevés.

Les jambes mal tournées ont seules fait disparaître la mode des pantalons collants, espérons que les femmes au col bien attaché, à la nuque gracieusement courbée, feront vivre la mode nouvelle des coiffures.

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

XXXIV

Elle baissa la tête et ne répondit pas.

—Vous voyez bien, dit-il. Oh! ces blancs maudits, qu'ont-ils donc pour se faire aimer ainsi?

—Ce qu'ils ont! s'écria Emma, ils ont du cœur, et si trois pauvres femmes pleuraient à leurs genoux, ils les sauveraient au péril de leur vie, sans leur vendre leur appui.

—Tais-toi, murmura Juliette, effrayée de la hardiesse de sa fille.

Jootha Maddub resta un moment comme atterré et les yeux fixés à terre.

Il releva enfin la tête en poussant un gros soupir.

—Peut être avez vous raison, dit il à Emma, mais ils ont été élevés dans ces idées-là, eux, tandis que moi.... Enfin, n'importe; si le pauvre Indien n'a pas su se faire aimer, du moins il saura acquérir des droits à votre reconnaissance.... Je vais faire tout au monde pour vous délivrer.

—Que le ciel vous récompense! s'écria Juliette.

—Ne vous faites pas d'illusion, cependant, reprit-il. J'ai fort peu d'autorité, et il ne me servirait de rien de lutter contre les ordres donnés par mon père. La ruse seule peut vous ouvrir un passage.

—Qu'allez vous faire?

—Je ne sais encore. Laissez-moi d'abord questionner les domestiques.

Il sortit et resta absent durant quelques minutes.

Eh bien? lui demanda Juliette lorsqu'il reparut.

—La surveillance la plus sévère et la plus minutieuse est exercée sur vous. J'ai gagné néanmoins deux de vos gardiens. Quant au troisième, on sera obligé de l'endormir avec du *datura*.

— Sans le tuer, j'espère?

—Sans le tuer. Une fois sortis du palais, vous serez conduits dans la maison d'un *vartya* [commerçant] qui m'a de grandes obligations et qui m'a juré de vous protéger. Plus tard, je tâcherai de vous mettre à même de regagner votre patrie.

Jootha Maddub disait cela avec une tristesse profonde, et l'on voyait de grosses larmes rouler dans ses yeux.

Les Françaises sentirent si bien tout ce qui se passait dans le cœur du pauvre garçon, que, par un mouvement spontané de reconnaissance et de sympathie, Juliette et Cécile s'emparèrent chacune d'une de ses mains, qu'elles pressèrent avec effusion.

—Elle seule ne dit rien, murmura Jootha Maddub, en désignant du regard Emma, qui restait immobile et les yeux baissés.

—Vous êtes noble et bon, dit tout à coup la jeune fille, et je vous aime comme un frère.

Elle fondit en larmes et se laissa tomber sur le sein de Mme Mazeran.

—Mon Dieu! mon Dieu! s'écria Juliette, il est dix heures et demie.... Si votre père, s'il revenait.

—Mon khitmutgar doit venir nous avertir dès que le brahme sera endormi en fumant le *gadauck* dont a chargé son *gargouli* (pipe indoue)

(Le *gadauck* est une sorte de pâte composée de tabac, de confitures sèches de plantain et de divers autres ingrédients, qu'on fume dans le houka ou narghilé indien)

—Jootha Maddub, dit Juliette après un moment de silence, mon mari est dans la chambre voisine...... Nous ne pouvons l'abandonner et partir sans lui.

—Et nos parents, nos amis! ajouta Cécile.

—Fixant sur Emma le regard tendre et profond de ses grands yeux noirs, Jootha Maddub semblait attendre qu'elle parlât.

—Sauvez les! murmura la jeune fille en joignant les mains.

—Je les sauverai.... à cause de vous, répondit-il simplement.

Il arracha les magnifiques pierreries qui couvraient son costume, et avec lesquelles il comptait acheter les gardiens des prisonniers.

—Brave et noble cœur! murmura Juliette en le suivant des yeux.

Il revint au bout de quelques minutes, portant sous le bras quelques pièces d'étoffes pareilles à celles qui composent le costume de la plupart des femmes indiennes.

—Habillez vous avec ceci, dit-il aux trois Françaises. Je vous conduirai ensuite auprès de vos amis, car mon père peut revenir d'un moment à l'autre. Dès que vous serez prêtes, frappez à cette porte. Je viendrai aussitôt vous chercher.

Cinq minutes plus tard, Juliette appela le jeune Indou.

—Tenez, dit-il en mettant entre les mains de Juliette une bourse remplie d'un côté de *gold mohurs* (pièces d'or indiennes valant 80 francs), et de roupies, et de l'autre de rubis et de diamants.

—Je vous suis profondément reconnaissante de votre générosité, Jootha Maddub, murmura-t-elle, mais je ne puis accepter [illegible].

—Ecoutez, lui dit-il; en ce moment je sacrifie pour vous, pour elle, ajouta-t-il en montrant Emma, ma vie, mon pays, mon père et mon dieu..... Qu'au moins mon dévouement ne soit pas rendu stérile par une délicatesse exagérée. Songez que vous aurez bien des dangers à courir et bien des gens à acheter avant d'avoir rejoint l'armée anglaise.

Une fois que vous serez en Europe, s'il vous est trop pénible de conserver ces bijoux en souvenir du pauvre Jootha Maddub, eh bien! vous les donnerez au premier malheureux que vous rencontrerez.

Le jeune homme disait tout cela d'une voix douce et résignée, mais avec un tel accent de profonde douleur, que les yeux des trois femmes se remplirent de larmes.

Pour ne pas blesser Jootha Maddub, Juliette accepta les diamants en se promettant de les lui renvoyer aussitôt qu'elle serait arrivée dans quelque ville anglaise.

—Suivez-moi, dit Jootha Maddub.

En ouvrant la porte, les femmes aperçurent un des bahras endormi sur une natte, sa main inerte tenait encore le gargouli, dont le tabac mélangé de datura l'avait endormi. Deux autres domestiques, échelonnés sur l'escalier semblaient faire le guet pour le compte de Jootha Maddub.

Heureusement pour les fugitifs, la plupart des serviteurs avaient quitté le palais pour prendre part aux orgies et aux réjouissances de leurs compatriotes, de sorte que Jootha Maddub avait eu moins de monde à acheter.

On arriva ainsi au rez-de-chaussée, d'où l'on passa dans le jardin. A quelques pas de la maison, au milieu d'un bosquet, se trouvaient M. Novéal, sir Richard et sa femme, Frédéric, Joseph, Savinien et M. Mazeran.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle émotion les prisonniers s'embrassèrent. Il est des émotions si vives, que nulle expression ne saurait les rendre.

Appuyé contre un arbre, Jootha Maddub les regardait silencieusement.

Il écouta leurs remerciements d'un air presque distrait, ses yeux ne quittaient pas Emma. Embarrassée par cette muette et respectueuse adoration, la jeune fille n'osait exprimer à Jootha Maddub sa profonde reconnaissance qui remplissait son cœur.

Lorsqu'elle vit pourtant sa mère se précipiter dans les bras de Valentin en étouffant un cri de joie, elle s'approcha de Jootha Maddub, lui tendit sa main par un élan affectueux et la porta à ses lèvres.

—Merci de les avoir sauvés! murmura-t-elle.

Il tressaillit et fut obligé de s'appuyer contre un arbre pour ne pas tomber.

—Emma! dit-il tout bas avec un accent de reconnaissance et d'ivresse que rien au monde ne saurait rendre, Emma!.... Maintenant, ajouta-t-il, je jure de les sauver tous ou de mourir avec vous.

De même que Juliette et ses deux filles, les Européens avaient tous revêtu le costume indien.

De plus, les hommes s'étaient bruni la figure, et un des bahras gagnés par Jootha Maddub leur avait tracé sur le front les peintures que se font chaque matin les indigènes.

On sortit du jardin par une petite porte qui donnait sur une des rues les moins fréquentées des alentours, mais, en ce moment, bien qu'il fût onze heures du soir, il y avait du monde partout.

Dans une sorte de ruelle étroite et déserte qui confinait du jardin à la rue, on trouva quatre palanquins pareils à ceux dont on se sert pour transporter les femmes indoues. Chacun d'eux avait un jeu de porteurs, c'est-à-dire huit *bhoras*.

Clémence et ses sœurs, ainsi que ses filles, entrèrent dans ces palanquins, qui furent aussitôt refermés sur elles. Les mœurs et les lois du doux protégeant sévèrement l'incognito des femmes, qui vivent renfermées dans les *zenanahs*, comme les femmes turques dans les harems, les quatre Françaises étaient en sûreté dans leurs palanquins. La seule chose à redouter pour elles c'était l'indiscrétion des serviteurs qui accompagnaient Jootha Maddub.

Quant aux Européens, chacun d'eux reçut des *bangys* (coffres à bagages suspendus aux extrémités d'une longue perche, absolument comme des plateaux de balance, et se portant sur l'épaule)

Ainsi chargés, ils suivaient les palanquins, que précédaient deux *mussalchis* [porteurs de torches], et un *harpara* [messager], après lesquels venait Jootha Maddub, puis deux tchowprassees (gardes) armés d'une pique et d'un kuttri [sabre court].

Un autre tchowprassee se tenait à la portière de chaque palanquin.

Tout le monde était à pied, car il fallait éviter autant que possible d'attirer l'attention de la foule par un cortège trop brillant. Maintenant que Jootha Maddub était obligé de sauver tous les Européens pour complaire à Emma, il ne pouvait plus exécuter son premier projet, qui était de conduire les femmes dans le zénanah de son ami le vartya. Il prit le parti de tâcher de sortir de Delhi et de gagner la campagne.

On se mit en marche. Malheureusement, la petite rue que Jootha Maddub comptait prendre pour gagner les portes de la ville était tellement obstruée par des débris de tout genre provenant des maisons saccagées, qu'il fut impossible de la suivre.

Il fallut donc entrer dans la Handuy-Chauk (la rue d'Argent), précisément celle par laquelle devait revenir Narain Sagore. Pour comble de malheur, il y avait une telle foule et tant d'encombrement qu'on n'avançait qu'avec une extrême lenteur.

Au bout d'un quart d'heure environ, à peine avait-on fait deux cents pas.

Tout à coup le hurkaru qui marchait en avant fit un geste de terreur.

—Le sahib! murmura-t-il en s'élançant vers Jootha Maddub. Voyez, là!

Il montrait du doigt un homme à cheval, devant lequel la foule s'écartait en poussant des acclamations d'enthousiasme.

C'était Narain Sagore, en effet.

Plongé dans une profonde préoccupation, il prêtait peu d'attention aux cris de la populace, et l'on voyait qu'il s'impatientait d'être retardé.

Les Indous qui escortaient les Européens éprouvèrent une telle frayeur que peu s'en fallut qu'ils ne prissent la fuite. En ce moment Jootha Maddub montra une énergie qu'on n'aurait certes pas attendue de sa physionomie douce et rêveuse.

—Si un de vous fait le moindre mouvement pour fuir, dit-il aux Indous en montrant ses pistolets, je le tue comme un chien. En avant!

On continua d'avancer en se dissimulant autant que possible dans la foule.

—Il regarde par ici, dit sir Richard à M. Novéal qui marchait à ses côtés.

—Machinalement, répondit Gaspard; ses yeux sont fixés sur nous, mais son esprit est ailleurs.

Un incident imprévu faillit tout compromettre.

Un de ces *sanyassis* [pèlerins, sorte de fakirs] auxquels on permet tout à cause de leur état réel ou supposé de folie, s'avisa de porter la main sur le store d'un des palanquins.

Au lieu d'assommer cet homme, comme on n'eût pas manqué de le faire s'il se fût agi de tout autre que d'un fakir, la foule rit et l'encouragea.

Jootha s'élança entre lui et le palanquin et repoussa si rudement le sanyassi que le dernier tomba à la renverse. Il se releva furieux en brandissant son lourd bâton ferré sur la tête du jeune Indou. Celui-ci n'avait aucune peur du fanatique, mais il craignait que le bruit de la querelle n'attirât l'attention de Narain Sagore, qui n'était en ce moment qu'à cinquante pas de son fils.

—Donnez lui quelques roupies, sahib, dit tout bas un khitmutgar.

—Tu as raison, fit Jootha Maddub.

Il glissa sept ou huit roupies entre les doigts crasseux du sanyassi, qui se calma promptement.

On se remit en route.

A cent pas environ de la porte d'Agra, on rencontra un groupe d'Indous. Ils venaient de découvrir une vingtaine d'Anglais cachés dans une cave. La majeure partie de ces derniers gisaient déjà sur le sol au milieu d'une mare de sang. La plupart étaient horriblement mutilés. On était en train d'achever les autres.

Il y avait parmi eux des femmes et des enfants dont les cris déchirants brisaient le cœur des Européens qu'escortait Jootha Maddub.

Ce dernier comprit ce qui devait se passer dans l'âme de ses protégés, et les supplia de se contenir.

—Vous ne pourriez sauver vos compatriotes, dit-il, et vous vous perdriez en perdant Mme Clémence et Mme Mazeran, ainsi que ses filles.

Les hommes se bouchèrent les oreilles pour ne plus entendre les cris des malheureuses victimes, et la caravane atteignit enfin les remparts.

Ici se présentait la plus grande difficulté. La consigne devait être fort sévère, et Jootha Maddub ignorait le mot de passe. Que faire? Comment y pénétrer?

On étudia le terrain.

Des cipayes gardaient la porte. D'autres, assis sur leurs talons dans une maison voisine, étaient tout prêts à venir au secours de leurs compagnons.

Impossible, par conséquent, de recourir à la force.

Restait la ruse, mais quelle ruse employer pour se faire ouvrir?

Chacun se creusait inutilement la cervelle. On ne trouvait rien.

Enfin Jootha Maddub résolut d'affronter hardiment la difficulté.

Laissant les palanquins et leur escorte à quelque distance, il s'avança vers les cipayes qui gardaient la porte.

—Je voudrais parler au chef, dit-il.

—Le *soubadhar* (capitaine) vient de sortir, répondit le *havildar* (sergent), c'est moi qui commande en son absence.

—Je suis Jootha Maddub, le fils de Narain Sagore. Il craint pour sa zenanah, et m'a chargé de conduire ses femmes à sa maison de campagne.

—Avez vous un laissez-passer?

—Non.

—Savez vous au moins le mot de passe?

—Non.

—Alors je ne puis vous ouvrir.

—Le nom de mon père est connu partout. C'est un des principaux chefs du mouvement.

—Je ne le conteste pas. D'ailleurs, j'ai une consigne et je dois l'observer.

—Où est le soubadhar?

—Je l'ignore.

—Ne pouvez-vous le lui envoyer chercher?

—Impossible. Du reste, il ne pourrait que vous répéter ce que je viens de vous dire moi-même.

—Peut-être. Tenez, havildar, voici un petit diamant que je vous prie d'offrir à votre femme. Pour ce que je vous demande en échange, c'est d'envoyer chercher le soubadhar ou le jemmadar (lieutenant).

Le havildar examina le diamant, qui pouvait valoir cinq ou six cents roupies.

Il hésitait.

—Vous êtes donc bien pressé de sortir, murmura-t-il d'un ton soupçonneux.

—Oui! mon père est jaloux, et c'est l'homme le plus riche de Delhi.

—C'est bien, dit le havildar.

Il appela un cipaye, qui partit aussitôt en courant à toutes jambes, dès que Jootha Maddub eut glissé dans sa main [illegible].

On comprend quelle était l'angoisse des Européens et de Jootha Maddub lui-même en ce moment. Narain Sagore devait être arrivé à son palais. Il s'était aperçu sans doute de la disparition de ses prisonniers et s'était probablement mis à leur poursuite.

Chaque minute semblait un siècle.

Enfin le soubadhar revint.

Le soubadhar était un vieux musulman dont la figure sombre et farouche était loin d'inspirer la confiance. Il paraissait de très fort mécontent qu'on eût été le déranger.

—Voyons jeune homme, qu'avez-vous donc de si important à me dire? demanda-t-il à Jootha Maddub d'un ton fort peu encourageant.

Le fils de Narain Sagore répéta ce qu'il avait dit au havildar. Le soubadhar, de son côté, lui fit les mêmes questions que le sergent.

—Je connais fort bien le nom de Narain Sagore, ajouta le soubadhar, mais pourquoi ne vous a-t-il pas donné le mot de passe?

—Il était fort pressé. On l'attendait pour la réunion au palais de l'empereur. Il comptait d'ailleurs que son ordre suffirait pour se faire ouvrir toutes les portes.

—Si Narain Sagore était venu lui-même....

—Qu'importe! puisque vous êtes son fils.

—Tout le monde connaît le fils du riche zemindar.

—Il y aurait peut-être un moyen, dit le sergent.

—Lequel?

—Ce serait d'envoyer au palais de Narain Sagore quelqu'un qui rapporterait un mot du zemindar pour le soubadhar sahib.

—Au fait, dit le capitaine.

—Mon père est absent, répondit Jootha Maddub.

—N'importe, reprit l'officier, on trouverait au moins quelques domestiques qui pourraient vous reconnaître.

—Voulez vous que j'y aille? demanda le havildar.

Jootha Maddub comprit qu'un refus donnerait trop de soupçons au vieil Indou.

—Je ne demande pas mieux, dit-il.

Le havildar partit en courant.

—Que faire? se demandait Jootha Maddub, qui craignait que, s'il offrait de l'argent au soubadhar, ce dernier ne devinât quelque trahison.

A la fin pourtant il sentit qu'il fallait tout risquer.

—Soubadhar, dit-il en tirant à l'écart le vieil officier.

—Qu'y a-t-il encore?

—Comment trouvez-vous ce rubis?

—Magnifique! s'écria le soubadhar, qui, comme tous les Indous, avait la passion des bijoux.

Le rubis en effet valait au moins cinq ou six mille roupies (12,500 à 15,000 francs).

[*A continuer.*]

Décédée hier soir à 10 heures, à l'âge de 32 ans, dame TARDIF, née Louisa POLENNE, native de cette ville. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures. Le corps est exposé rue Marais, entre Ursulines et Bayou. Clergé St-Augustin. De la part de sa famille.

Décédée, hier, 23 février, à minuit, à l'âge de 70 ans, Louise ADELE ORGILL, née à la Jamaïque. Le corps est exposé chez M. P. Prudhomme, No 371, rue Bienville. Le convoi partira de la maison mortuaire cette après-midi à cinq heures. Les amis de MM. P. et T. Prudhomme, ainsi que ceux de la défunte sont priés d'assister à l'enterrement.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré, samedi le 25 février, à sept heures et demie précises du matin, à l'église des Jésuites, pour le repos de l'âme de Mme ULGER LAUVE. Les amis et connaissances, et ceux de la famille, sont priés d'y assister. 22 fév—3t

ATTENTION.

Le shérif procèdera aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin, sur la batture au pied de la rue Richard, Premier District, à la vente à l'encan d'un lot d'articles d'arrimage, de meubles, &c.—Voir aux annonces.

Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encan par le shérif.—Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Dumaine, entre Tonti et Miro.—Voir aux annonces.

L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de CHARBON de Pittsburg qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, au No 150, rue Royale, par B Turpin, encanteur.

D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention des acheteurs sur la vente de sel qu'il doit faire sans réserve, ce matin, à 10 heures, au No 178 de la rue Bienville, et sur la vente de 400 barils de farine qu'il doit également faire ce matin, à 11 heures, au pied de la rue Commune.

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS, ET LES BILLETS DECHIRES, 15 RUE ST. CHARLES 15 vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 5 heures du soir. 5déc—3m

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR 201....... Rue de Chartres .... 201 Entre Ste Anne et Dumaine.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 23 février.

La semaine commerciale finit aujourd'hui, au calme plat règne sur le marché. Le faible approvisionnement et le mauvais temps ont arrêté les transactions de sucre et de mélasse, dans les produits de l'Ouest le mouvement ne s'étend pas au delà de la demande de la ville et il ne s'est rien fait dans le coton par suite de rumeurs défavorables qui, à la clôture, semblaient dénuées de fondement. Les prix d'hier soir, et on les prend comme indices, équivalant à une hausse de 1 cent par livre sur les cours de jeudi dernier, alors que le bon ordinaire était à 68 à 70 et le low middling à 70 à 72.

L'or, peu recherché à l'ouverture et qu'on a pu avoir à 201, a fermé à 202 à 202 1/4, de même qu'hier soir. Il ne s'est point vendu d'argent; les demi-piastres américaines sont à 185 à 190 et les piastres mexicaines à 202 1/2.

Il n'y a guère eu de mouvement dans le change étranger. La seule vente (annoncée) de sterling a été une traite de banque de 1,000 livres à 230. D'autres banques ont exigé 221 à 225.—Les traites particulières sont à 215 à 218.—Une traite de banque de 1,000 francs a été vendue à 257 1/2. Le change particulier est à 260 à 265 et celui des banques à 255 à 257 1/2.

Le change américain est resté calme. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/4 d'escompte, taux auquel la demande a été faible pour l'Ouest. Au dehors, il a été vendu un peu de change à un jour sur New York à 1/2 d'escompte et $10,000 à 3/4. La quantité sur place est fort limitée. Les checks de payeurs et de quartier-maîtres ont passé à 1 1/2 d'escompte.

Les cinq actions vendues hier au soir et mentionnées dans notre dernier bulletin étaient de la compagnie des chemins de fer de la ville et non de la compagnie du Gaz. Aujourd'hui, 40 actions de la compagnie du Gaz se sont vendues à $135 et 10 à un prix qui n'a pas été annoncé. Toutes les autres actions sont nominales. Les bons de la ville sont à 80 à 90 les [illegible] et 52 à 52 1/2 les émissions en faveur du chemin de fer; il s'est vendu de ces dernières à 51.

Dans les billets de banques, $1200 de la banque de la Nlle-Orléans ont rapporté 40 cents à la piastre, la meilleure offre qu'on ait pu avoir, bien qu'ils soient cotés à 40 à 43. Les billets de la banque des Marchands sont à 30 à 35, ceux de la banque de la Louisiane à 47 1/2 à 48, ceux de la banque du Crescent à 60 à 65 et ceux de la banque de l'Union à 8 1/2 à [illegible]. Nous apprenons qu'il a été fait beaucoup de paiements à cette banque par des personnes qui en avaient acheté les billets à [illegible]. Les prix que nous donnons sont ceux de forts lots.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 23 février.

COTON. Ce matin, à l'ouverture du marché, il a été fait quelques demandes pour des prix pleins, mais peu après, des bruits accusant une nouvelle baisse sur le marché de New York sont venus jeter la place dans un calme plat, de sorte que les seules ventes qui soient venues à notre connaissance ont été celles de 20 balles de Liverpool middling, écoulées à 75 1/2 cts. Rien qui vaille la peine d'être cité n'a été vendu à l'encan. Les ventes de la semaine ont formé un total de 175 balles. Rien qui puisse justifier une réduction dans nos cotes n'ayant transpiré depuis hier soir nous continuerons à coter l'ordinaire à 62 à 65 cts, le bon ordinaire à 68 à 70, le low middling à 72 à 73, le middling à 74 à 75 et le strict middling à 76.

SUCRE ET MELASSE. Il n'a été reçu durant les deux jours qui viennent de s'écouler que quelques boucauts de sucre et peu de mélasse. La demande continue à être bonne malgré l'inclémence du temps et le mauvais état du débarcadère, et la petite quantité qui constitue la balance restante des envois reçus précédemment se vend couramment à des prix pleins. Les ventes de premières mains—faites aujourd'hui comprennent 25 boucauts de sucre, écoulés à 21 cts pour le fair et 22 1/2 à 25 pour le good fair, et 50 barils de mélasse à $1 10 le gallon pour la commune et $1 20 pour la bonne. Les meilleures grades de sucre [illegible] sont rares et deviennent en bonne demande à des prix qui tous ont une tendance à la hausse.

PRODUITS DE L'OUEST.—La pluie a encore entravé les opérations, et les seules ventes qui aient eu lieu aujourd'hui ont embrassé 3.0 sacs de bon maïs blanc nouveau écoulés à $1 65 et 250 sacs d'avoine de choix de St Louis à $1 30 le boisseau, et 775 sacs de son à $1 40 les cent livres.

FRETS—Pas de steamers dans le port, et il n'y a pas, en ce moment, de capacité à bord des bâtiments à voiles qui ne soit engagée pour transporter le fret. Les quelques navires de classe moyenne qui sont en rade, ont engagé tout ce qu'ils avaient de place, à raison de [illegible] par livre de coton, [illegible] par boisseau de maïs et [illegible] le baril de farine pour New York et pour Boston. Il y a actuellement une grande quantité de farine destinée à l'exportation, et l'on pourrait aujourd'hui en obtenir des taux encore plus élevés. Une barque, affrétée pour le Havre, a obtenu un chargement complet de coton à des conditions privées. Un navire à destination de Liverpool prend du coton à raison de 1 penny la livre.

Les arrivages—durant la semaine—de principaux produits, comprennent 2360 balles de coton, 263 boucauts de sucre, 201 barils de mélasse, 5610 barils de farine, 271 barils de porc, 642 tierçons et 618 barillets de saindoux, 25000 sacs de maïs, 4300 sacs d'avoine, 1000 do de son, et 2500 balles de foin.

Les exportations comprennent 2576 balles de coton, 30 boucauts de sucre, 190 barils de mélasse et 8100 barils de farine.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 février.

Il n'y a pas eu d'arrivages hier. Vendu, 118 bœufs, 41 cochons, et 4 vaches à lait. A vendre, 654 bœufs, 384 cochons, 183 moutons, 81 vaches à lait et 101 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— 25 à — —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	— 22 à — —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— 18 à — —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 75 —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à 50 00
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— à 70 —
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— à 50 —
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— — à — —
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— — à — —
Cochons, par liv. gr	— 16 à — 18
Moutons, par tête, en lots	8 50 à 12 —
Vaches à lait, par tête	50 — à 100 —
Veaux 1re qualité par tête	25 00 à 30 —
Veaux, 2e qual., par tête	18 — à 25 —
Veaux de lait	14 00 à 20 —

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

La Resp.·. L.·. La LIBERTÉ No 19, sous les auspices du Sup.·. Conseil des 33mes, travaillant au R.·. E.·. A.·. et A.·., s'assemblera ce jour, Vendredi 24 février 1865, à 6 heures précises du soir. Ordre du jour : Initiation au 1er degré. Tous les FF.·. de cet O.·. sont invités à y assister. E. F. CLAUDON, Secrétaire. 24fév—1t

Avis de société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison **WOODRUFF, BUTLER & Co**

Et ont un capital de CENT MILLE PIASTRES pour les affaires de GROCERIES EN GROS *et de Commission* aux Nos 17 et 19 de la rue Nlle Levée.

A. S. MANSFIELD $50,000
PAUL C. WOODRUFF 25,000
JAMES BUTLER Jr 25,000

Nile Orléans, 1er février 1865. 7 fév—1m

AVIS.

AYANT repris depuis le 2 janvier 1865, les affaires de mon ancien magasin de FOURNITURES DE MENAGE, rue de Chartres No 203, et désirant rappeler l'ancienne clientèle, je donne avis par ces présentes que je vendrai à 50 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs, tous les articles de l'ancien stock du magasin, et les articles récemment importés et ceux manufacturés ici seront aussi vendus à des prix très réduits. B. NAUTRE. 23 jan—1m No 203, rue de Chartres.

AVIS.

Je, soussigné, offre à vendre pour cause de départ, une jolie petite propriété située dans la paroisse St Jean Baptiste, rive gauche du Mississippi, à trente six milles de la Nouvelle Orléans, et à un quart de mille du camp Bonnet Carré, mesurant six arpents de profondeur, à partir du fleuve, plus ou moins, sur trois quarts arpents environ de large, avec une maison de maître à deux étages mesurant 50 pieds de face, sur 70 de profondeur. L'étage inférieur est tout en briques. Cette maison est convenable pour pension, magasin ou pour famille, une cuisine à deux appartements, un puits, un four, un hangar, une écurie, une remise et un magasin de maïs y sont attachés. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 13 fév—1m CHARLES PLAISANCE

AVIS.

MAISON meublée ou non meublée à louer, rue Royale. S'adresser au bureau de l'Abeille. 17fév—

Hôtel du Globe,

A BAGDAD (MEXIQUE)

M. L. CHAPLAIN a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il vient d'ouvrir un hôtel à Bagdad (Mexique) expressément pour les voyageurs, où l'on trouvera bonne table et logement à des prix moins élevés que partout ailleurs. 14 fév—1m L. CHAPLAIN, propriétaire.

MAISON A LOUER.

A LOUER, la maison No 44, rue Conti, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres. Elle vient d'être complètement réparée et est disposée pour l'éclairage au gaz. S'adresser à M. Ch. LABORDE, Coin St. Louis et Bourbon. Visible d'une heure à deux. 28jan—

T. THEARD,

PROFESSEUR de Français, d'Anglais, d'Espagnol, et de Mathématiques élémentaires. Rue Royale, 57, au premier étage, sur le derrière. 22jan—

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'[illegible], prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessments et de faire restituer à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'Assesseur de l'Etat, No 111, au premier, Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, de 10 heures à midi. 2 fév— JOHN T. DUFOUR.

Grand Concert sacré,

—A SEPT HEURES DU SOIR—

EGLISE Ste-ANNE,

Rue St-Philippe, entre Roman et Prieur.

SAMEDI prochain, 25 février 1865, il sera donné un GRAND CONCERT SACRÉ, vocal et instrumental, dirigé par M. G. CURTO, assisté de M. Grunewald, organiste, et les anciens membres du chœur de Sainte Patrick. Le produit du Concert est destiné à l'achat d'un ORGUE.

On commencera à 7 heures du soir.

Prix.................. $1. 21fév—2t

TIRAGE! TIRAGE!!

ASSURANCE! ASSURANCE!!

Le seul bureau en ville qui assure contre le TIRAGE.

Il est appuyé des meilleures recommandations.

On y fournit des REMPLAÇANTS dans le plus bref délai et aux conditions les plus avantageuses.

A. S. NEWHOUSE & CO., 21fév— No 10 rue St Charles.

Pommes de terre--Pommes de terre

300 barils Pink Eyes, de Boston, en magasin et à vendre par WEST & METTELTON, [illegible] Magasin.

Viande sèche salée, et Farine.

10,000 livres viande sèche salée, [illegible] barils farine [illegible]. En magasin et à vendre par WEST & METTELTON, Au coin des rues [illegible] et Magasin.

Mécanicien

UN bon mécanicien [illegible] [illegible] maintien [illegible] Badresser [illegible].

$75 de récompense.

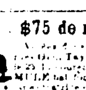

[illegible] Tapps et Levée, à Jefferson City, le 25 [illegible] courant [illegible] MULE [illegible].

21 fév 1t O. F. MEDINA.

Compagnie du Commercial Express.

Rue de la Commune No [illegible]

FAIT [illegible] Bagdad, [illegible] J. GRAY. 21fév—2t

Une chance extraordinaire pour les parents.

[illegible] E. LAVILLE FREMOY. [illegible]

Graines de coton.

VENANT [illegible] A. F. DUNBAR, [illegible]

ON DEMANDE [illegible] JULES HIMBERT [illegible]

Poro! Porc en grenier! Jambons! Saindoux! Farine!

100 barils porc en grenier [illegible] J. B. VANHORN, [illegible]

AVIS.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

—Assemblée Générale—

MESSIEURS les [illegible] G. BOUF[illegible].

L. JOUBLANC [illegible] A. DULUDE

JOUBLANC & DULUDE

Expéditeurs et Marchands Commissionnaires, BAGDAD Mexique. 21fév—1m

A VENDRE.

TRAITES SUR MATAMOROS, AVEC OU A TERME. [illegible] L. JOUBLANC. 21fév—1m 53 Passage de la Bourse, au premier.

AVANCES...............AVANCES

DES AVANCES LIBERALES [illegible] marchandises [illegible] JOUBLANC & DULUDE, [illegible] Bagdad, Mexique. L. JOUBLANC. 21fév—1m 53 Passage de la Bourse, au premier.

Café à vendre.

IL sera vendu [illegible] café avec [illegible] No 177 en face du Marché Tremé. S'adresser sur les lieux.

LIQUIDATION.

DENTELLES, FLEURS, RUBANS, BRODERIES, LINGERIE, CHAPEAUX.

Et tous articles de modes à solder à moitié prix du marché chez ED. FROIDEVAUX. 19fév—1m [illegible] rue de Chartres.

A vendre

UNE MACHINE A VAPEUR de la force de dix huit chevaux. On peut la voir fonctionner en s'adressant à la manufacture de portes et chassis, à la tête [illegible] Vieux Bassin. [illegible]

Alcool Alcool.

EN DEBARQUEMENT

10 barils alcool inodore, haute preuve, parfaitement pur.

A vendre par CUSACHS & OGDEN, Au coin des rues Royale et St Philippe. 14fév—

Mme OLYMPE,

154.........RUE DU CANAL.......154

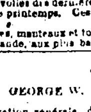

A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le steamer Morning Star un assortiment riche de—

Moire antique et soieries de printemps, Grenadine, toile et alpaca. Gaz Chambery et Marabouts. Foulards et poils de chèvre.

Et toute espèce d'articles de printemps et d'été, un beau choix de ROBES de [illegible] CASAQUES; HABITS garnis de dentelle application. ROBES de barège. TOILETTES du matin et de voyage. toutes faites. Elle a un bas prix.

Mme OLYMPE attend de Paris, par le prochain steamer, des chapeaux de paille et de paille d'Italie, des chapeaux, des rubans, des fleurs artificielles, des plumes et des voilettes dernières coupes et des dernières genres, pour le printemps. Ces articles seront en vente le 1er mars.

Robes, manteaux et toilettes de bals faits et garnis sur commande, aux plus bas prix. 14fév—1m

AVIS.

M. GEORGE W. BABCOCK est chargé de notre procuration générale, d'après un acte passé devant M. A. Boudousquié, notaire. 9fév—1m C. A. BARRIERE & BROTHER.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient d'ouvrir une maison de commission dans la ville de Bagdad, Matamoros, sous la raison sociale de L. JOUBLANC et DULUDE. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront de grands avantages à s'adresser à eux, étant pourvus de bateaux allèges et d'excellents entrepôts pour les marchandises en transit pour Matamoros. Ils mettront les plus grands soins à la prompte expédition des marchandises qu'on leur aura confiées.

Il profite de la même occasion pour remercier sincèrement ses amis du patronage libéral qui leur a été accordé jusqu'à ce jour, et qu'ils essayent par tous les moyens possibles de le mériter, il espère qu'on le lui continuera. 11 fév—1m L. JOUBLANC.

100,000 bardeaux.

LE soussigné a CENT MILLE BARDEAUX de cypre, de première qualité, à vendre. Cercles en bois ou en fer. H. A. SCHUERMANN, 12fév— rue Tchoupitoulas, no 88.

LAINE!!

ON DONNERA LE PRIX LE PLUS ELEVE pour la laine au magasin de A. F. DUMBAR, Rue de la Commune, No 90. 14fév—

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne bien recommandée désirerait trouver à s'employer dans un magasin comme collecteur ou commis pour le dehors. S'adresser par lettre aux initiales A. B., bureau de l'Abeille. 14fév—

AVANCES EN ARGENT.

Des avances libérales en argent sont faites sur marchandises approuvées, consignées à nos amis, MM. SPOFFORD, TILLSTON & CO, à New York. WILLIAM J. REID, Commissionnaire. Nett

VENTES A L'ENCAN.

Charbon de Pittsburg.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

VENDREDI, 24 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, au No 150, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—

[illegible] barils de charbon de Pittsburg en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21fév

Vente pour cause de liquidation.

Par BERNARD TURPIN, encanteur,

VENDREDI le 24 février 1865, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin No 17 rue Vieille Levée, entre Canal et Douane—

Les étagères, comptoirs, balances, [illegible] de groceries.—Aussi

Un beau coffre fort.

Un jeu de poids,

Bureau, [illegible] meubles de bureau, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 23 fév

VENTE CONTINUEE!

Vente à l'encan positive et sans réserve, pour cause de liquidation!

Vins, Liqueurs, Huile d'olives, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

SAMEDI le 25 courant à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur M. J. N. Cuny, No [illegible] rue Toulouse, entre Vieille Levée et Chartres, la balance des marchandises non vendues, savoir—

[illegible] barriques vin rouge Château Margaux, [illegible] do do Château [illegible]. [illegible] vin blanc [illegible] Barsac, [illegible]. [illegible] caisses vin rouge St. Estèphe et Château Margaux. [illegible] barils vermouth [illegible]. [illegible] caisses absynthe Pernod. [illegible] caisses [illegible]. [illegible] paniers [illegible]. Aussi—A arriver par le navire Happy [illegible].

[illegible]

Conditions de la vente—Au dessous de $[illegible], comptant; au dessus [illegible] ou BONS DE CREDIT [illegible] Trésor des Etats Unis. 22fév

Meubles......Meubles.

PAR McGERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan SAMEDI, 25 février, à [illegible] heures, dans la salle d'encan, au Magasin Hall— Un assortiment de meubles [illegible].

Egalement: Une voiture de famille et 2 buggies. [illegible] 24fév

50 barils oignons à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible] Magasin et Gravier

IL sera vendu [illegible] à 11 heures, au poteau 25, Deuxième District, en face du marché aux légumes, [illegible] barils oignons.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21fév

Le contenu de la Distillerie de rhum, au No 1[illegible] de la rue Nlle Levée, entre Julia et St Joseph.—Vente à l'encan

Par J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau [illegible] Magasin et Gravier

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

Marchandises sèches, bas, chaussons, bottes, souliers, chapeaux, meubles, &c., &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI, [illegible]

Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

SAMEDI [illegible] février 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Café et meubles.

Succession de [illegible]—No [illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Encanteur de Passage de la Bourse et [illegible]

MARDI, [illegible]

[illegible]

Succession de [illegible]—No [illegible]

PAR J. B. CROZAT, Encanteur,

Bureau encoignure Passage de la Bourse

EN vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Succession de Louis M. Douvillier,

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans No 20,[illegible].

PAR E. M. JACOBS, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'Honorable John W. Thomas, [illegible] SAMEDI 25 février 1865, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un morceau de terre situé au nouveau faubourg Marigny [illegible]

[illegible]

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor.

Acte de vente pardevant M. P. Coudrain, notaire public aux frais de l'acquéreur. [illegible] jan fév. 8, 14, 25

Succession de Adolphe Granier—No 21,115.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau encoignure Passage de la Bourse et Conti.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 3 janvier 1865, je procéderai à l'encanteur publique MARDI, 7 de mars 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, les propriétés suivantes, savoir—

1o—UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé désigné par le No 7, dans l'îlet compris entre les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe. Le dit terrain mesure 36 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Miro, 161 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, et 174 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe, et 38 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

2o—DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même îlet, désignés par les Nos 4 et 5. Le No 4 mesure 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Galvez, 131 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, et 120 pieds 5 pouces et 1 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe. Le lot No 5 mesure 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez, 132 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, et 131 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Philippe.

3o—NEUF LOTS DE TERRE situés au faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre l'Avenue de Londres, Liberal, Force et Nouvelle Orléans, les dits lots Nos 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Liberal, sur 116 pieds 3 pouces et 9 lignes de profondeur. Le lot No 5 mesure 29 pieds 1 pouce de face à l'Avenue de Londres, sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur; le lot No 18 mesure 29 pieds un pouce de face à la rue Nouvelle Orléans, sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire public aux frais des acquéreurs.

3 fév—11 18 25—mars 7

Bernard Turpin,

ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 97, rue de la Vieille Levée entre St Louis et Conti 16fév—1m

PHARMACIE NOUVELLE.

C. DE MONSABERT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert une pharmacie rue Marais, No 187, entre Du Maine et Ste Anne. Il espère que par vingt années d'expérience dans cette partie, le choix de ses médicaments et l'attention toute particulière qu'il mettra à exécuter les prescriptions des docteurs lui attireront leur confiance et celle du public.

Remèdes patentés français et américains.

22janv—1m.

Demande de Ferblantier.

ON demande UN BON FERBLANTIER connaissant le travail de bateaux à vapeur. S'adresser aux Nos 26 et 28 de la rue Poydras. 21fév—

VENTES A L'ENCAN.

Vente par Hoffman & Marks.

GRANDE VENTE DE Marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZEISSICKER, encanteur,

Bureau, rue de Chartres No 36.

IL sera vendu sans réserve VENDREDI 24 courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres—

300 lots de marchandises sèches de [illegible]

[illegible]

—Egalement—

200 lots de [illegible], fait expressément pour [illegible]

—Egalement—

150 caisses de bottes, souliers [illegible] pour hommes, femmes et enfants.

—Et—

Une grande facture de bijouterie assortie. Le tout sera vendu sans aucune réserve [illegible]. 24 fév

Marchandises sèches, Habillements, coutellerie &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salle d'encan, [illegible] rue de Chartres

VENDREDI 24 courant, [illegible] il sera vendu—

[illegible]

—Aussi—

[illegible]

—Aussi—

[illegible] 24fév

VENTE PAR HAYS & Co.

Toile d'emballage, mousse, eau de vie, whisky, sirop, cordes à coton, &c.

PAR C. L. SWEET, encanteur.

[illegible]

IL sera vendu à l'encan, vendredi 24 fév, à [illegible] heures du matin—

[illegible] 24fév

Sel! Sel!—Vente sans réserve.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu vendredi 24 février 1865, à 10 heures du matin, [illegible] entre les rues Remparts et Bourgogne, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 23 fév

Farine, Farine, Farine

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu [illegible] VENDREDI 24 février [illegible] sur la levée, au pied de la rue de la Commune—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

COTON—COTON

130 balles coton à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu [illegible] 28 février, à 2 heures, [illegible]

—Egalement—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

145 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.

O. DIDAS, encanteur.

SAMEDI 25 février, il sera vendu à 11 heures, [illegible]

[illegible] 24fév

Propriété sur la rue St Antoine.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible] Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI [illegible] février, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Conditions—Comptant. [illegible]

Propriété sur la rue Prieur.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 25 février 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible]

Conditions—comptant. 21fév

VACHES LAITIERES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu VENDREDI, 24 février 1865, à 11 heures du matin sur la place [illegible] de M. [illegible], sur le chemin de Gentilly—

[illegible]

Conditions—Comptant. SUR LES LIEUX 21fév

Succession de Philip Pirle.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 11 mars 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 31 janvier 1865, la propriété suivante, savoir:—

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet formé par les rues Claiborne, Tremé, St Philippe et Bayou Road, [illegible]

[illegible]

Conditions—Deux tiers du prix [illegible]

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 7 fév—[illegible]

Succession de John Green—No 20,777.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 4 mars 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 10 janvier 1865, la propriété suivante, appartenant à la succession savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville au faubourg Franklin, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, Moralès, Musique et l'Avenue Washington, désigné par le No 5 de l'îlet No 105, et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Bons-Enfants, sur 125 pieds 2 [illegible] de profondeur—Ensemble une maison de quatre chambres, cuisine, écurie pour huit à neuf chevaux, porte cochère, citerne, puits, latrines, &c.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets portant 8 p. 100 d'intérêt par an de date jusqu'au parfait paiement et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. L'acquéreur devra tenir la propriété assurée et transférera la police au porteur du billet.

Acte de vente pardevant S. Magner, notaire public. 4fév—[illegible]

AVIS JUDICIAIRES:

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concernent, salut—Attendu que Mme Geo. Wm Groetsch, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffier de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le vingt-quatrième jour de janvier de l'année 1865, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 10 mars 1856.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les évaluations, l'avis ou le temps et la manière de faire la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait point confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le susdit encanteur, le neuvième jour de janvier de l'année 1865, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le vingt huitième jour d'octobre de l'année 1864, dans l'affaire de George Bauer et al. vs. Geo. Kaiser, subrogé tuteur, etc. No 16,122 du Docket de cette Cour, à laquelle vente Mme George Wm Groetsch s'est rendue acquéreur pour le prix de $4,200.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un terrain situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans [ci devant ville de Lafayette] désigné par le No Onze de l'Ilet No Dix, sur le plan prouvé du faubourg Lafayette, déposé dans l'étude de Carlile Pollock, ci devant notaire public en cette ville. Le dit terrain a angle français, soixante pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, &c. &c.

Bureau du Greffier Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle Orléans, 23 février 1865. A. J. VILLERE, Député Greffier.

24 fév—9 et 25 mars

Succession de Victor Roumage—No 24,091.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Angelique Roumage et Joséphine Roumage, veuve d'Oscar Conget, ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Victor Roumage, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, 24 fév—1 et 4 m. député greffier.